

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 02473

Numéro SIREN : 851 148 551

Nom ou dénomination : 1.2.3 COACHING

Ce dépôt a été enregistré le 23/09/2021 sous le numéro de dépôt 21648

<b><u>123 COACHING</u></b>	
<b><u>Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle au capital de 1 000 €</u></b>	
<b><u>Siège Social : 5 Rue Traversière</u></b>	
<b><u>91530 SAINT CHERON</u></b>	
<b><u>RCS Evry 851 148 551</u></b>	
Copie déposée au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 23 SEP. 2021 Numéro: 2648

**RAPPORT DE GESTION**  
**de la gérance à l'Assemblée Générale**  
**Ordinaire Annuelle du 16 Septembre 2021**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

### **ACTIVITE DE LA SOCIETE**

- **Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.**

Notre chiffre d'affaires est de 4 878 € pour notre 1<sup>ère</sup> année d'activité, année particulièrement perturbée par la pandémie liée au COVID19.

- **Evolution prévisible et perspectives d'avenir.**

Nous espérons augmenter notre chiffre d'affaires et d'atteindre les 25.000 €.

### **RESULTATS - AFFECTATION**

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 4 878 €.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 0 €.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 0 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 10 416 €.

L'exercice clos le 31 Décembre 2020 se traduit par un déficit de 5 537,98 €.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un déficit de 5 537,98 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Déficit de l'exercice	5 537,98 €
-----------------------	------------

La totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à – 5 537,98 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

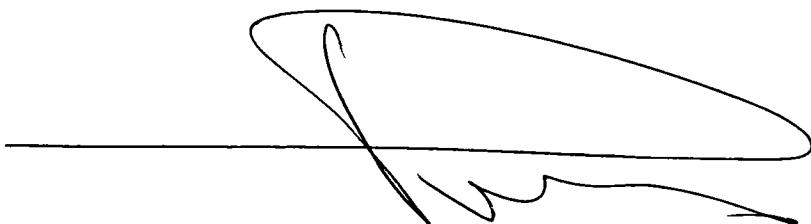
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de – 4 538 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "LA GERANCE", is placed over a horizontal line. The signature is fluid and cursive, with a large, stylized "G" at the beginning.

**123 COACHING**  
**Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle au capital de 1 000 €**  
**Siège Social : 5 Rue Traversière**  
**91530 SAINT CHERON**  
**RCS Evry 851 148 551**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**ANNUELLE DU 16 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un,

Le 16 Septembre,

A 11 heures,

L'associé de 123 Coaching, SASU au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 5 Rue Traversière 91530 SAINT CHERON, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Madame PAJADON Marie-Claire possédant 100 actions

Soit le total des parts composants le capital.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame PAJADON Marie-Claire, président et associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, et décision à cet égard,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2020,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le déficit de 5 537,98 euros de l'exercice de la manière suivante :

Déficit de l'exercice	5 537,98 €
-----------------------	------------

La totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à – 5 537,98 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

A handwritten signature consisting of several black ink strokes. It includes a large, sweeping horizontal line on the right, a vertical line intersecting it from the top left, and a smaller, wavy line at the bottom right.

123 COACHING  
Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle au capital de 1 000 €  
Siège Social : 5 Rue Traversière  
91530 SAINT CHERON  
RCS Evry 851 148 551

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**ANNUELLE DU 16 SEPTEMBRE 2021**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2020, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le déficit de 5 537,98 euros de l'exercice de la manière suivante :

Déficit de l'exercice	5 537,98 €
-----------------------	------------

La totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à – 5 537,98 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.



**123 COACHING**  
**Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle au capital de 1 000 €**  
**Siège Social : 5 Rue Traversière**  
**91530 SAINT CHERON**  
**RCS Evry 851 148 551**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 16 SEPTEMBRE 2021**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2020**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le déficit de 5 537,98 euros de l'exercice de la manière suivante :

Déficit de l'exercice	5 537,98 €
-----------------------	------------

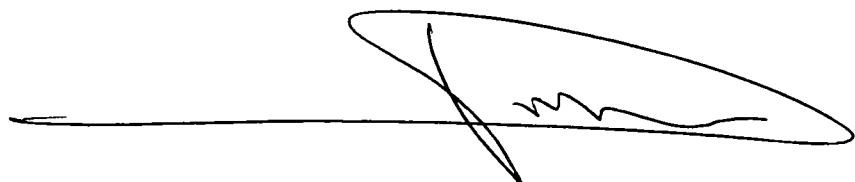
La totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à – 5 537,98 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 Septembre 2021**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme  
La Gérance



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 Formulaire à déposer  
en double exemplaire

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Exercice ouvert le	28/06/2019	et clos le	31/12/2020	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
--------------------	------------	------------	------------	-------------------------------	-------------------------------------

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	Régime réel normal
-------------------------------------------------------------	--------------------

SI PME innovantes, cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
---------------------------------------------	--------------------------

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	<input type="checkbox"/>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
-----------------------------------------	--	--	--	--	--

Désignation de la société						Adresse du siège social
SAU PAJADON Marie-Claire 1 2 3 COACHING						

SIRET	8	5	1	1	4	8	5	5	1	0	0	0	1	9	Mél :
-------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	-------

Adresse du principal établissement															Ancienne adresse en cas de changement
------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---------------------------------------

5 RUE TRAVERSIERE 91530 ST CHERON														
-----------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>															
----------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

																SIRET											
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

<b>B ACTIVITÉ</b>																
-------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Activités exercées	Coaching personnel et professionnel spécialisé...														Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	------------------------------------------------

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)															
-------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	0	Bénéfice imposable à 28%	0	Déficit	5 538
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			

2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
----------------	-----------------------------------	--	-----------------------------------	--	------------------------------------	--

Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %				
-----------------------------	--	----------------------------------	--	--	--	--

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>
-------------------------------------	--------------------------	---------------------------------------------------	--------------------------

Entrepnse nouvelle, art. 44 septes	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
------------------------------------	--------------------------	-----------------------------------------------	--------------------------	----------------------------------------------------------	--------------------------

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
------------------------------------------------------	--------------------------	------------------------------------------------------------------	--------------------------	--------------------	--------------------------

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>					
--------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--

Société d'investissement immobilier	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
-------------------------------------	--------------------------	------------------------------------------------------------	--	-----------------------------------------------	--

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	
----------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------	--

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
----------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
---------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
----------------------------------------------------	--

<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinque C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom/Adresse N°
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom/Adresse N°
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

<b>G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>					
------------------------------------	--	--	--	--	--

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	EBP
---------------------------------------------------------------	-----	----------------------------------------	-----

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr**

**S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	<input type="checkbox"/>	Nom et adresse du conseil:	
-----------------------------------------------------------	--------------------------	----------------------------	--

SARL AUDIT REVISION 31 GRANDE RUE 91630 MAROLLES EN HUREPOIX	Tél:	Tél:
--------------------------------------------------------------------	------	------

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
--------------------------------------------------------------	------------------------

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné	Date 01/07/2021	Lieu ST CHERON
------------------------------------------------------	-----------------	----------------

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: Mme PAJADON Marie-Claire PRÉSIDENTE	
--------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------	--

Examen de conformité fiscale (ECF)	Signature	
------------------------------------	-----------	--

prestataire :	
---------------	--

## **IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

N° 2065 bis-SD

*Formulaire obligatoire*  
*(art 223 du Code général des impôts)*

**ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

2021

Cocher la case si néant

## H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

<b>Montant global brut des distributions<sup>(1)</sup></b>	<b>payées par la société elle-même</b>	<b>a</b>	<b>payées par un établissement chargé du service des titres</b>	<b>b</b>
<b>Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)<sup>(2)</sup></b>		<b>c</b>		
<b>Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées</b>		<b>d</b>		
<b>Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus<sup>(3)</sup></b>		<b>e</b>		
		<b>f</b>		
		<b>g</b>		
		<b>h</b>		
<b>Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI<sup>(4)</sup></b>		<b>i</b>		
<b>Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI</b>		<b>j</b>		
<b>Montant des revenus répartis<sup>(5)</sup></b>			<b>Total (a à h)</b>	

#### **RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS** (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J | DIVERS

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>	MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter

Formulaire obligatoire (article 302  
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	1.2.3 COACHING				Néant □*	
Adresse de l'entreprise	5 RUE TRAVERSIERE 91530 ST CHERON					
SIRET	8   5   1   1   4   8   5   5   1   0   0   0   1   9					
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1   8	Durée de l'exercice précédent *	1   2			
				Exercice N clos le		
				31 12 2020		
ACTIF IMMOBILISÉ	ACTIF		Brut	Amortissements – Provisions	Net	
			1	2	3	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	016			
Immobilisations corporelles *		028	030			
Immobilisations financières * (1)		040	042			
	Total I (5)	044	048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		
		Autres * (3)	072	41 074		41
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	12 489 086		12 489
	Charges constatées d'avance *		092	094		
		Total II	096	12 530 098		12 530
		Total général (I + II)	110	12 530 112		12 530
					Exercice N NET	
					1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves ( ) dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	)	132		
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		(5 538)	
	Provisions réglementées		140			
		Total I	142		(4 538)	
	Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		69	
	Autres dettes ( ) dont comptes courants d'associés de l'exercice N	169	16 998 )	172		16 998
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III	176		17 068		
	Total général (I + II + III)	180		12 530		
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2)

## COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 <i>septies A bis du Code général des impôts)</i>		Désignation de l'entreprise <b>SASU 1.2.3 COACHING</b>			Néant <input type="checkbox"/>
<b>A – RÉSULTAT COMPTABLE</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le <b>31 12 2020</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises *		209		210
	Production vendue { Biens dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
	Services *	217		218	<b>4 878</b>
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitations reçues			226	
	Autres produits			230	
	<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>			232	<b>4 878</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
	Autres charges externes * (dont crédit-bail - mobilier .. - immobilier ..)		242		<b>9 458</b>
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)	243		) 244	<b>958</b>
	Rémunérations du personnel *			250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
	Dotations aux amortissements *			254	
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		) 262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			264	<b>10 416</b>
<b>1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>			270		<b>(5 538)</b>
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294
Produits exceptionnels (IV)					290
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		) 300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art 39 quinques D)	348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306
<b>2 – BÉNÉFICES OU PERTES Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)</b>					<b>310 (5 538)</b>
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>	Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2		312		314 <b>5 538</b>
<b>RÉINTEGRATIONS</b>	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-ccts d'associés 247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit-immobilier et de levée d'option	(	Part de loyers dispensée de réintroduction (art 239 séries D)	249	) 251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
<b>DÉDUCTION</b>	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44 séries) 986	ZFU – TE (44 octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	JEI (44 séries A)	989		
	ZRD (44 terdecies) 127	ZRR (44 quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) 991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies) 345				
	BUD (44 sexdecies) 992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
Déductions	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641		
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649		
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>	Bénéfice col 1 / Déficit col 2		352		354 <b>5 538</b>
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables *	dont imputés sur le résultat			360
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>	Bénéfice col 1 / Déficit col 2		370		372 <b>5 538</b>

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(3)

## IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 1.2.3 COACHING					Néant <input type="checkbox"/>	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale*
	ACTIF IMMOBILISÉ							Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400	402		404		406	
	Autres	410	412		414		416	
	Terrains	420	422		424		426	
	Constructions	430	432		434		436	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442		444		446	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452		454		456	
	Matériel de transport	460	462		464		466	
Autres immobilisations corporelles	470	472		474		476		
Immobilisations financières	480	482		484		486		
<b>TOTAL</b>	<b>490</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dotations	Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506
	Terrains	510		512		514		516
	Constructions	520		522		524		526
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546
	Matériel de transport	550		552		554		556
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566
<b>TOTAL</b>	<b>570</b>		<b>572</b>		<b>574</b>		<b>576</b>	
III	<b>PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IIR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5		
		6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme		
1				⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>			579	Régularisations	590	583	594	595
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

(4)

## RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2021

<i>Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)</i>		Désignation de l'entreprise <b>1.2.3 COACHING</b>				Néant <input type="checkbox"/>
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>						
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur comptes clients	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>	
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>		<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>				
		Dotations	Reprises			
Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710	715	2			
Constructions	720	725	3			
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4			
Inst. générales, équipements et aménagements divers	740	745	5			
Matériel de transport	750	755	6			
Autres immobilisations corporelles	760	765	7			
<b>TOTAL</b>		<b>770</b>	<b>775</b>	<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</b> <b>780</b>		
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>				<b>III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209 C</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209 C du CGI 995			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice <sup>(2)</sup>	982 ter	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209 C du CGI)	996	
Déficits imputés		983				
Déficits reportables		984				
Déficits de l'exercice		860	5 538			
Total des déficits restant à reporter		870	5 538			
<b>IV DIVERS</b>						
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art 154 bis du CGI)		325	381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380	
N° du centre de gestion agréé				388		
Montant de la TVA collectée				374	976	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	1 017	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

(5)

## DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2033-E-SD 2021

<i>Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)</i>		Désignation de l'entreprise <b>1.2.3 COACHING</b>		<input checked="" type="checkbox"/> Néant																																								
Exercice ouvert le <b>28/06/2019</b> et clos le <b>31/12/2020</b>		Données en nombre de mois <b>1 8</b>																																										
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>																																												
<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Effectif moyen du personnel *</td> <td>376</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Dont apprentis</td> <td>657</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Dont handicapés</td> <td>651</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Effectifs affectés à l'activité artisanale</td> <td>861</td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>					Effectif moyen du personnel *		376				Dont apprentis	657				Dont handicapés	651			Effectifs affectés à l'activité artisanale		861																						
Effectif moyen du personnel *		376																																										
	Dont apprentis	657																																										
	Dont handicapés	651																																										
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861																																										
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>																																												
<b>I – Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>																																												
<table border="1"> <tr> <td>Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises</td> <td>108</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées</td> <td>118</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante</td> <td>119</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges</td> <td>105</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><b>TOTAL 1</b></td> <td><b>106</b></td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>					Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108			Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118			Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119			Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105			<b>TOTAL 1</b>	<b>106</b>																						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108																																											
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118																																											
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119																																											
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105																																											
<b>TOTAL 1</b>	<b>106</b>																																											
<b>II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>																																												
<table border="1"> <tr> <td>Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)</td> <td>115</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation</td> <td>143</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Subventions d'exploitation reçues</td> <td>113</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Variation positive des stocks</td> <td>111</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée</td> <td>116</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation</td> <td>153</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><b>TOTAL 2</b></td> <td><b>144</b></td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>					Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115			Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			Subventions d'exploitation reçues	113			Variation positive des stocks	111			Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			<b>TOTAL 2</b>	<b>144</b>														
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115																																											
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143																																											
Subventions d'exploitation reçues	113																																											
Variation positive des stocks	111																																											
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116																																											
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153																																											
<b>TOTAL 2</b>	<b>144</b>																																											
<b>III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée<sup>(1)</sup></b>																																												
<table border="1"> <tr> <td>Achats</td> <td>121</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Variation négative des stocks</td> <td>145</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances</td> <td>125</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois</td> <td>310</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Taxes déductibles de la valeur ajoutée</td> <td>133</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)</td> <td>148</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée</td> <td>128</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois</td> <td>135</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante</td> <td>150</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><b>TOTAL 3</b></td> <td><b>152</b></td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>					Achats	121			Variation négative des stocks	145			Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125			Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	310			Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148			Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150			<b>TOTAL 3</b>	<b>152</b>		
Achats	121																																											
Variation négative des stocks	145																																											
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125																																											
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	310																																											
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133																																											
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148																																											
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128																																											
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135																																											
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150																																											
<b>TOTAL 3</b>	<b>152</b>																																											
<b>IV – Valeur ajoutée produite</b>																																												
Calcul de la valeur ajoutée <b>(Total 1 + Total 2 - Total 3)</b> <b>137</b>																																												
<b>V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>																																												
<table border="1"> <tr> <td>Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF</td> <td>117</td> <td>0</td> </tr> </table>					Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF	117	0																																					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF	117	0																																										
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>																																												
<p><b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre</td> <td>020</td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)</td> <td>022</td> <td>Effectifs au sens de la CVAE *</td> <td>023</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)</td> <td>026</td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Période de référence</td> <td>024</td> <td>016</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Date de cessation</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>					Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023		Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026				Période de référence	024	016			Date de cessation																			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020																																											
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023																																									
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026																																											
Période de référence	024	016																																										
Date de cessation																																												

<sup>(1)</sup> Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

(6)

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III  
au CGI)

N° de dépôt

 (1) Néant 

Exercice clos le	3   1   1   2   2   0   2   0	SIREN	8   5   1   1   4   8   5   5   1				
Dénomination de l'entreprise	1.2.3 COACHING						
Adresse (voie)	5 RUE TRAVERSIERE						
Code postal	9   1   5   3   0	Ville	ST CHERON				
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902				
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1 NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904 100				
<b>I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :</b>							
Forme juridique	Dénomination						
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions			
Adresse	N°	Voie					
Code postal	Commune		Pays				
Forme juridique	Dénomination						
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions			
Adresse	N°	Voie					
Code postal	Commune		Pays				
Forme juridique	Dénomination						
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions			
Adresse	N°	Voie					
Code postal	Commune		Pays				
Forme juridique	Dénomination						
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions			
Adresse	N°	Voie					
Code postal	Commune		Pays				
<b>II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :</b>							
Titre (2)	MME	Nom patronymique	PAJADON		Prénom(s)	MARIE-CLAIRe	
Nom marital				% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	100
Naissance :	Date	10/01/1961	N° Département	Commune		Pays	
Adresse :	N°	5	Voie	RUE TRAVERSIERE			
Code postal	91530		Commune	ST CHERON		Pays	FR
Titre (2)	Nom patronymique			Prénom(s)			
Nom marital				% de détention	Nb de parts ou actions		
Naissance :	Date			N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°			Voie			
Code postal			Commune			Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(7)

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III  
au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont  
la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1)

Néant 

Exercice clos le 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 0 | SIREN 8 | 5 | 1 | 1 | 4 | 8 | 5 | 5 | 1 |

Dénomination de l'entreprise 1.2.3 COACHING

Adresse (voie) 5 RUE TRAVERSIERE

Code postal 9 | 1 | 5 | 3 | 0 | Ville ST CHERON |

## I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie
Code postal	Commune
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie
Code postal	Commune
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie
Code postal	Commune
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie
Code postal	Commune
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Voie
Code postal	Commune
Forme juridique	Voie
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Commune
Code postal	Pays
Forme juridique	Voie
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Commune
Code postal	Pays
Forme juridique	Voie
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Commune
Code postal	Pays
Forme juridique	Voie
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Commune
Code postal	Pays
Forme juridique	Voie
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Commune
Code postal	Pays
Forme juridique	Voie
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Commune
Code postal	Pays
Forme juridique	Voie
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse N°	Commune
Code postal	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD